

DEPARTEMENT DU TARN

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE LA COMMUNE DE LISLE SUR TARN



Ville de Lisle-sur-Tarn

## NOMBRE DE MEMBRES

## SEANCE DU 30 octobre 2024

En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
20	27

**L'an deux mille vingt-quatre et le 30 octobre**

à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lisle-sur-Tarn, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Agora sise 9 Place Paul Saissac, sous la présidence de **Madame LHERM Maryline, Maire.**

Date de la convocation : 24 octobre 2024

**Présents** : ALARY Isabelle, COLLIN Nathalie, FONVIEILLE Liliane, GAILLAC Patrick, GONTIER Chantal, LAMBERT Annie, LAMBERTO Marie-Claude, LHERM Maryline, LIBBRECHT Daniel, LOPEZ Anthony, MAYERAS Philippe, MONTEILLET Mathieu, PUIBASSET Pascale, PUJOLAR Théo, ROBERT Florence, ROQUES François, VILETTES Max, ZION Philippe, DE OLIVEIRA Katy, TKACZUK Jean.

Date d’Affichage : 24 octobre 2024

**Absents excusés (pouvoirs) :**

DAVID Laurent donne pouvoir à ROBERT Florence  
FOGLIARINO Patrice donne pouvoir à VILETTES Max  
PELEGRY Jean-Bernard donne pouvoir à ROQUES François  
SALANDIN Didier donne pouvoir à GAILLAC Patrick  
THIEBAUD Béatrice donne pouvoir à LHERM Maryline  
ORIOU Clarisse donne pouvoir à DE OLIVEIRA Katy  
VEYRIES Laurent donne pouvoir à TKACZUK Jean

N° 43-2024

**Secrétaire** : ROBERT Florence

Finances – Association l’Univers des quatre pattes de compagnie – Subvention exceptionnelle

Le refuge l’Univers des 4 pattes de compagnie fête cette année ses 10 ans d’existence. Cette association vient en aide aux chats en détresse, et aide la commune dans les différentes campagnes de stérilisation qui peuvent être menées.

Le budget de l’association est précaire et repose beaucoup sur le bénévolat et les soutiens ponctuels, ainsi que sur l’investissement de ses responsables.

Afin de poursuivre ses actions, cette association a donc sollicité la commune pour un accompagnement financier.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association l'Univers des 4 pattes de compagnie afin de faire face à sa situation financière ;
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITÉ**.

Fait et publié à Lisle-sur-Tarn, le 4 novembre 2024

Le secrétaire de séance,

Florence ROBERT

Le Maire,

Maryline LHERM



~  
*Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Lisle-sur-Tarn pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.*